
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 13 avril 2026 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

PRÉSENCES :

Véronique Fournier, mairesse d'arrondissement
Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement
Jonathan Burnham, conseiller d'arrondissement
Catherine Houbart, conseillère de ville
Élise Tanguay, conseillère de ville

AUTRES PRÉSENCES :

Benoit Glorieux, directeur d'arrondissement
Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement
Christian Bissonnette, directeur - Travaux publics
Marc-Antoine Dionne, directeur - Culture sports loisirs et développement social
Isabelle Gauthier, directrice - Services administratifs
Marc-André Hernandez, directeur - Aménagement urbain et patrimoine
Jonathan Chase, commandant - Service de police de la Ville de Montréal poste de quartier 15
Melissa Gareau, secrétaire-rechercheur

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

CA26 22 0045

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 13 avril 2026, à 19 h

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 13 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA26 22 0046

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 mars 2026, à 19 h

Il est proposé par Nicolas Jolicoeur

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 mars 2026, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

Période de commentaires des élus

Les membres du conseil prennent successivement la parole afin de présenter des dossiers, de faire état de suivis ou d'initiatives en cours et d'annoncer des événements à venir dans l'arrondissement.

10.04

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

La mairesse mentionne que le rapport est déposé sur le site Internet de l'arrondissement.

10.05

Période de questions et commentaires du public

À 19 h 25, la mairesse annonce le début de la période de questions. Les personnes mentionnées ci-dessous adressent une question relative au sujet suivant :

Amy Miller	Pacte anti-apartheid
Sidney Bhalla	Pacte anti-apartheid – Dépôt de documents
Marina Rosa	Revendications des cols bleus
François Arteau	Parc Angrignon
Jean-François Martin	Revendications des cols bleus
Henri Cant	Piste cyclable du canal de Lachine
Anne Pelletier	Parc Angrignon
Denis Hamel	Campement – Avenue Atwater
Sahar Sadek	Pacte anti-apartheid
Louis Poisson	Parc Bassin-à-Bois
Mathieu Prevost	Sécurité routière - Rue des Bassins

La période de questions prend fin à 20 h 17.

10.06

Période de commentaires du public - Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé sur les lots 1 852 264 et PC-31678 du cadastre du Québec (dossier en 40.04)

Aucun commentaire.

10.07

Période de commentaires du public - Demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé sur les lots 6 623 273 à 6 623 275 et 6 367 583 à 6 367 587 du cadastre du Québec (lots projetés 6 367 584 à 6 367 587, 6 712 387, 6 712 388, 6 623 273, 6 725 931 et 6 725 932) (dossier en 40.05)

Aucun commentaire.

10.08

CA26 22 0047**Motion soulignant la Semaine de l'action bénévole du 19 au 25 avril 2026**

Considérant que la Semaine de l'action bénévole, qui se déroule du 19 au 25 avril 2026 sous le thème *Mission : BÉNÉVOLAT!*, constitue depuis plus de 50 ans une occasion privilégiée de promouvoir l'action bénévole auprès de la population et de reconnaître l'engagement de milliers de personnes impliquées dans leur collectivité;

Considérant que l'Arrondissement du Sud-Ouest reconnaît l'apport essentiel de tous les bénévoles qui, par leur engagement, contribuent de façon significative à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté;

Considérant que le Sud-Ouest souligne depuis plusieurs années l'importante contribution de centaines de bénévoles qui offrent généreusement de leur temps aux organismes locaux œuvrant notamment dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du développement social, du développement urbain et de la protection de l'environnement;

Considérant que, chaque année, le Sud-Ouest reconnaît l'engagement de cinq bénévoles s'étant particulièrement illustré(e)s par leur implication, leur leadership et leur contribution exceptionnelle à la vie communautaire;

Considérant que de nombreux bénévoles viennent prêter main-forte aux 109 organismes partenaires reconnus dans le cadre de la Politique d'admissibilité au soutien des organismes à but non lucratif de l'Arrondissement;

Considérant que les bénévoles jouent un rôle essentiel dans la société, notamment en soutenant les personnes vulnérables, en animant les milieux de vie, en renforçant les liens sociaux et en favorisant l'engagement citoyen;

Considérant l'adhésion de l'Arrondissement du Sud-Ouest à la Charte du bénévolat et des organisations bénévoles;

Considérant que la Charte montréalaise des droits et responsabilités reconnaît que la participation citoyenne contribue au renforcement du sentiment d'appartenance à la Ville et à la promotion d'une citoyenneté active, et que le bénévolat constitue un lieu d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique dans le Sud-Ouest;

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Catherine Houbart, Élise Tanguay, Nicolas Jolicoeur et Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

Que la Semaine de l'action bénévole, qui se déroule du 19 au 25 avril 2026 sous le thème *Mission : BÉNÉVOLAT!*, soit l'occasion de souligner et de célébrer l'importance de chaque bénévole engagé(e) dans notre communauté, ainsi que partout au Québec;

Que l'Arrondissement du Sud-Ouest réaffirme l'importance du bénévolat comme une force essentielle au développement social, économique, culturel et démocratique de la communauté;

Que l'Arrondissement du Sud-Ouest encourage la population à s'impliquer bénévolement et à offrir de son temps pour des causes qui lui tiennent à cœur, contribuant ainsi à une collectivité solidaire, inclusive et dynamique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

Il est proposé par le conseiller Jolicoeur, appuyé par la conseillère Houbart, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.03 de l'ordre du jour.

CA26 22 0048

Accorder un contrat à 9363-9888 Québec inc. pour des services d'hydro-excavation dans l'arrondissement du Sud-Ouest, au montant de 526 148,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21256 (lot 5) - 5 soumissionnaires

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

D'accorder à 9363-9888 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des services d'hydro-excavation dans l'arrondissement du Sud-Ouest, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 526 148,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21256 (lot 5);

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1267062002

CA26 22 0049

Accorder un contrat à Construction Urbex inc. pour l'entretien hivernal (lot 1), l'entretien estival (lot 2) et l'entretien du chalet du parc Bassin-à-Bois (lot 3), au montant de 779 243,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21288 - 2 soumissionnaires

Il est proposé par Nicolas Jolicoeur

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'accorder à Construction Urbex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'entretien hivernal (lot1), l'entretien estival (lot 2) et l'entretien du chalet du parc Bassin-à-Bois (lot 3), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 779 243,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21288;

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1267062003

CA26 22 0050

Accorder un contrat à Les Pavages Dançar (2009) inc. pour les services de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, pour des travaux d'horticulture et d'aménagement paysager dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour les années 2026 et 2027, au montant de 206 322,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21320 - 2 soumissionnaires

Il est proposé par Nicolas Jolicoeur

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'accorder à Les Pavage Dançar (2009) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, pour des travaux d'horticulture et d'aménagement paysager dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour les années 2026 et 2027, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 206 322,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21320;

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1267062004

CA26 22 0051

Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 73 500 \$ à deux organismes, dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) du Service de la diversité et l'inclusion sociale / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

D'octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 73 500 \$ aux deux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) :

Organismes	Projets	Durée projet	Contribution 2026-2027
Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé	VAL-Cuisine Elizabeth Vargas	13 avril 2026 31 mars 2027	30 000 \$
Regroupement des organismes pour aînés et aînées du Sud-Ouest de Montréal (ROPASOM)	Brigade solidaire (soutien impôt et administration personnelle)	13 avril 2026 31 mars 2027	43 500 \$

D'approuver les projets de conventions de contributions financières à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses sont entièrement assumées par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.04 1265443003

CA26 22 0052

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de février 2026

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour le mois de février 2026, de la liste des bons de commande de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.01 1265650004

CA26 22 0053

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Ville-Marie, pour les services d'une équipe de travaux publics dédiée en soutien aux enjeux liés à l'itinérance pour une période de 12 mois débutant au printemps 2026

Il est proposé par Catherine Houbart

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Ville-Marie, pour les services d'une équipe de travaux publics dédiée en soutien aux enjeux liés à l'itinérance pour une période de 12 mois débutant au printemps 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.02 1260098001

CA26 22 0054

Modifier les sources de financement pour le projet d'unification du parc, d'aménagement et travaux d'éclairage au parc Campbell Ouest - Appel d'offres 212401

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

D'autoriser la modification des sources de financement pour le projet d'unification du parc, d'aménagement et travaux d'éclairage au parc Campbell Ouest - Appel d'offres public 212401;

D'approuver la répartition des coûts en intégrant la subvention du Services de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, pour la réalisation du jardin collectif, aux interventions financières du projet incluant les contingences et incidences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1267972001

CA26 22 0055

Modifier une source de financement dans le cadre des travaux d'aménagement d'aires de jeu sportives, d'infrastructures vertes et travaux électriques au parc Vinet / Appel d'offres public 212508

Il est proposé par Jonathan Burnham

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'autoriser la modification d'une source de financement dans le cadre des travaux d'aménagement d'aires de jeu sportives, d'infrastructures vertes et travaux électriques au parc Vinet - Appel d'offres public 212508.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1259825002

CA26 22 0056

Autoriser une dépense de 611 082,75 \$, taxes incluses, assumée par l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre des travaux de l'ouvrage de rétention Saint-Jacques, entre les rues Saint-Jacques et Coursol et entre les rues des Seigneurs et Georges-Vanier, sous la responsabilité de la Direction des projets majeurs du Service de l'eau

Il est proposé par Catherine Houbart

appuyé par Élise Tanguay

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 611 082,75 \$, taxes incluses, assumée par l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre des travaux de l'ouvrage de rétention Saint-Jacques, entre les rues Saint-Jacques et Coursol et entre les rues des Seigneurs et Georges-Vanier, sous la responsabilité de la Direction des projets majeurs du Service de l'eau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1269825001

CA26 22 0057**Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 790 \$ à divers organismes Suvrant au sein de l'arrondissement**

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus de 790 \$;

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 790 \$, à divers organismes œuvrant au sein de de l'arrondissement pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Montants
Bâtiment 7	Pour l'achat de trois billets dans le cadre de leur activité bénéfice.	300 \$
Club de patinage artistique Gadbois	Pour le financement de spectacle de fin d'année	200 \$
Rues principales	Pour l'achat d'un billet pour la Colloque 2026	290 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1260339001

CA26 22 0058**Adopter, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2), un projet de résolution autorisant une densité minimale de 4,17 pour l'immeuble portant le numéro 1810, rue des Bassins (lot 1 852 741 du cadastre du Québec)**

Considérant les contraintes particulières du terrain;

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2), un projet de résolution autorisant une densité minimale de 4,17 pour l'immeuble portant le numéro 1810, rue des Bassins (lot 1 852 741 du cadastre du Québec).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1260063002

CA26 22 0059**Adopter, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2), une résolution modifiant la résolution CA25 220258 autorisant la construction d'un projet d'habitation pour l'immeuble situé au 2720-2740, rue Saint-Patrick (lots 1 728 956, 1 728 957, 1 380 756, 1 728 958 et 1 380 757 du cadastre du Québec)**

Considérant que le déséquilibre actuel dans le marché de l'habitation appelle des efforts particuliers visant à faciliter et accélérer la construction de logements;

Considérant qu'il est souhaitable de préserver ce qui a été négocié avec le requérant à l'égard des engagements en matière de logement social ou abordable;

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

De modifier la résolution CA25 22 0258 afin de remplacer :

La disposition suivante :

- un minimum de 30 % de logements de deux chambres et un minimum de 20 % de logements de trois chambres ou plus, sauf pour le logement social;

Par la disposition suivante :

- un minimum de 30 % de logements de deux chambres et un minimum de 20 % de logements de trois chambres ou plus, sauf pour un volet de logements conformes à la définition de « logement social » ou aux paragraphes 2° ou 3° de la définition de « logement abordable » à l'article 1 du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041).

La disposition suivante :

- Aux fins de l'application du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041), préalablement à la délivrance d'un permis de construction, qu'une entente doit être conclue entre le propriétaire de l'emplacement et la Ville en vue d'améliorer l'offre de logement social, abordable et familial. Cette entente doit prévoir la réalisation de la totalité des engagements en matière de logement social sur le site du projet.

Par la disposition suivante :

- Préalablement à la délivrance d'un permis de construction, qu'une entente doit être conclue entre le propriétaire de l'emplacement et la Ville en vue d'améliorer l'offre de logement social ou abordable hors-marché. Cette entente doit prévoir la cession d'un immeuble faisant partie du site du projet. L'immeuble cédé doit permettre la réalisation de logements d'une superficie résidentielle estimée correspondant minimalement à 20 % de la superficie résidentielle du volet privé. Ces logements doivent être conformes à la définition de « logement social » ou aux paragraphes 2° ou 3° de la définition de « logement abordable » à l'article 1 du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041). Cette condition est respectée notamment si une entente contenant les engagements en logements social ou abordable hors-marché prescrits est conclue, le cas échéant, en vertu du RMM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1264334002

CA26 22 0060

Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 13 avril 2026

Il est proposé par Nicolas Jolicoeur

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 13 avril 2026.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons non alcoolisées et alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 13 avril 2026.

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1° et 3° de l'article 531), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 13 avril 2026.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1, paragraphe 8° de l'article 3), une ordonnance autorisant la fermeture des rues à la circulation de véhicules motorisés, sur les rues et les périodes identifiées dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 13 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.03 1260332003

CA26 22 0061

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), une dérogation mineure relative au facteur de résilience climatique minimal pour l'immeuble constitué des lots 1 852 264 et PC-31678 du cadastre du Québec

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 7 avril 2026;

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), une dérogation mineure à l'article 395.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de permettre un indice de facteur de résilience climatique minimal de 0,28 pour l'immeuble constitué des lots 1 852 264 et PC-31678 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.04 1268678005

CA26 22 0062

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), des dérogations mineures relatives à la largeur minimale d'un bâtiment résidentiel et l'accès à une aire de stationnement composée de trois unités ou moins, pour les lots 6 623 273 à 6 623 275 et 6 367 583 à 6 367 587 du cadastre du Québec (lots projetés 6 367 584 à 6 367 587, 6 712 387, 6 712 388, 6 623 273, 6 725 931 et 6 725 932)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2026;

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), des dérogations mineures afin d'autoriser que la largeur du bâtiment situé sur le lot 6 712 388 du cadastre du Québec soit de 5,28 mètres, et ce, malgré l'article 148 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), et d'autoriser que l'accès à une aire de stationnement de trois unités ou moins se fasse par une voie d'accès ne conduisant pas à une ruelle pour les lots 6 623 273 à 6 623 275 et 6 367 583 à 6 367 587 du cadastre du Québec (lots projetés 6 367 584 à 6 367 587, 6 712 387, 6 712 388, 6 623 273, 6 725 931 et 6 725 932), et ce, malgré l'article 589.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.05 1268678004

CA26 22 0063

Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour du conseiller d'arrondissement, monsieur Nicolas Jolicoeur

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour du conseiller d'arrondissement, monsieur Nicolas Jolicoeur, et ce, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
60.01 1269248003

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Le conseiller Burnham remercie la citoyenne Sidney Bhalla pour le dépôt de documents au conseil d'arrondissement.

70.01

À 20 h 34, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la mairesse déclare la séance levée.

Véronique Fournier
Mairesse d'arrondissement

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2026.

Initiales Daphné Claude